

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 1<sup>er</sup> mars 2022**

**Etaient présents** : MMES et MM FOUILLOUX GROSROYAT RIVIERE DE SAEVER LAGREZE GERVIER LECOMPTE FERNANDEZ HUDRY MAKHLOUF LABRUNIE LAFONT AUVERTIN MONTANARI

**Absent(e)(s) excusé(es)s** :

M. BILLARD : pouvoir à Mme GROSROYAT

M. GUYONDET

**Absent(e)(s)** :

M. BADRE

Mmes FAVRE et CRETTON

**ORDRE DU JOUR**

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Vérification du quorum
- b) Nomination d'un secrétaire de séance
- c) Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> février

2°) **Administration Générale**

- a) Elections Présidentielles : Composition du bureau de vote
- b) Elections Présidentielles : tableau des présences
- c) Débat sur la protection sociale complémentaire

3°) **Finances – Economie**

- a) Compte-rendu de commission/informations diverses – réunion du 7 février
- b) Etat des factures**
- c) Location appartement communal – dégrèvement d'un loyer**
- d) Demande de subvention au titre du FIPDR 2022 (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la Radicalisation) pour la mise en place de PPMS à l'école**
- e) Nouveau contrat pour les caméras de surveillance**

4°) **Urbanisme**

- a) Dossiers vus en commission du 14 février
- b) Dossiers acceptés/refusés depuis le 1<sup>er</sup> février
- c) Déclaration(s) d'intention d'aliéner**

5°) **Travaux, Bâtiments et Voirie**

- a) Compte-rendu de commission / informations diverses

6°) **Ecole – Cantine – Centre de Loisirs**

- a) Informations diverses

7°) **Commission CLAC - Informatique**

- a) CLAC : informations diverses
- b) INFORMATIQUE : informations diverses

8°) **Affaires sociales et CCAS**

- a) Informations diverses

9°) **Ecologie – Participation citoyenne**

- a) ECOLOGIE : informations diverses
- b) CITOYENNETE : informations diverses

10°) **Communauté d'agglomération**

- a) Compte rendu du conseil communautaire du 24/02/2022
- b) Compte rendu des différentes commissions

11°) **Questions/informations diverses**

---

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en hommage à Michel ROLLAND, conseiller municipal pendant de nombreuses années, décédé le 4 février 2022.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

1°) **Ouverture de la séance**

- a) Le quorum est atteint, 14 conseillers sont présents.
- b) Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance. Cécile LECOMPTE se propose et est désignée.
- c) Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> février : le compte-rendu n'appelle aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2°) **Administration générale :**

- a) **Elections présidentielles – composition du bureau de vote** : il est procédé à la constitution du bureau.
- b) **Elections présidentielles – tableau des permanences** : le tableau est constitué.
- c) **Débat sur la protection sociale complémentaire** : Monsieur le Maire explique que la protection sociale est composée de deux volets, la complémentaire santé et la complémentaire prévoyance/maintien de salaire. Il explique que cette dernière est déjà prise en charge à 100% par la collectivité depuis 2015. Cette dernière vise à couvrir la perte de salaire/de retraite liée à une maladie, une invalidité/incapacité ou un décès. Il faut savoir qu'un agent étant en arrêt maladie plus de 90 jours consécutifs ou non sur une année glissante voit son salaire réduit de moitié. Une suppression du régime indemnitaire pour les arrêts maladie de plus de 15 jours sur une année glissante est également appliquée suite à la délibération d'octobre 2016 sur la mise en place du RIFSEEP.

La complémentaire Santé vise à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident non pris en charge par la sécurité sociale.

Avec la loi 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et le décret 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités ont la possibilité d'aider financièrement les agents qui adhèrent à des contrats qui répondent à des critères de solidarité. La participation financière de la collectivité peut être uniforme ou modulable selon différents critères (catégorie, composition familiale, temps de travail, etc.). Actuellement, il n'y a pas de participation de la commune pour la protection complémentaire Santé. Les évolutions avec l'ordonnance du 17 février 2021 de la protection sociale complémentaire correspondent à une volonté d'homogénéisation entre les fonctions publiques et de rapprochement du dispositif en place dans le privé avec :

- Complémentaire santé : participation **obligatoire au 01 janvier 2026** des employeurs publics à hauteur de **50% minimum** d'un montant de référence (qui sera défini par un décret en attente de parution). Cette complémentaire santé doit en tout cas couvrir obligatoirement le panier de soins minimum suivant : ticket modérateur, forfait journalier hospitalier et dépenses de frais dentaires et optiques
- Complémentaire prévoyance/maintien de salaire : participation **obligatoire au 01 janvier 2025** des employeurs publics à hauteur de **20% minimum** d'un montant de référence sur un socle de garanties à définir (qui sera défini par un décret en attente de parution).

Monsieur le Maire souhaiterait que les primes soient prises en compte pour la complémentaire prévoyance/maintien de salaires, ce qui représenterait une dépense supplémentaire d'environ 2000€ par an. M. MAKHLOUF attire l'attention sur la mutuelle proposée, à savoir veiller à ce qu'elle ne soit pas trop basse par rapport aux besoins des agents. Monsieur le Maire clôt le débat et demande que les conseillers réfléchissent au taux qui pourrait être appliqué pour la prise en charge de ces complémentaires.

3°) **Finances et Informatique :**

- a) **Compte-rendu de commission/informations diverses** : la prochaine réunion est prévue le lundi 7 mars, ouverte à tous les conseillers.
- b) **Etat des factures** : M. FERNANDEZ fait remarquer qu'un montant de 410.96€ a été versé à la CAPG pour le RGPD.
- c) **Location appartement communal – dégrèvement d'un loyer** : Monsieur le Maire rappelle que le logement communal de type 5 a été reloué début février. Toutefois, en raison de divers travaux d'aménagement, le locataire n'a pu prendre possession des lieux qu'au 1<sup>er</sup> mars ; il propose donc de lui dégrever le loyer de février. Le Conseil accepte à l'unanimité.

d) **Demande de subvention au titre du FIPDR 2022 (fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la Radicalisation) pour la mise en place de PPMS à l'école** : Monsieur le Maire informe que l'école doit être équipée en alarme PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) suite aux travaux de restructuration. Le montant de l'équipement s'élève à 16'131.42€ H.T., pour lequel une demande de subvention peut être faite auprès de la Préfecture. Le Conseil accepte à l'unanimité.

e) **Nouveau contrat pour les caméras de surveillance** : Monsieur le Maire rappelle que des caméras ont été installées en 2017 et 2018. L'un des contrats arrivant à échéance, il explique qu'il serait judicieux d'en profiter pour changer le matériel existant par des caméras de meilleure qualité et d'en installer deux supplémentaires sur le site de Vaise. Il fait part de la proposition de la société CTR qui s'élève à 647.66€ H.T. de location mensuelle sur 60 mois. Ce montant est 1€ moins cher que le contrat précédent en y incluant les 2 caméras supplémentaires.

Christian MAKHLOUF aimerait que ce point soit discuté et étudié en totalité en commission, afin de s'assurer que les sites concernés soient bien pris en compte notamment la future école, et que le Maire soit totalement protégé en cas de dépôt de plaintes.

Monsieur le Maire rappelle que ce point sensible, relatif aux nombres et emplacements de caméras a été autorisé par deux arrêtés de la Préfecture, et pour info, la future école et cantine maternelle est un projet pour la rentrée 2025.

Hervé LAFONT rappelle que le rapport de la cour des comptes ainsi que les analyses menées par la gendarmerie font apparaître que ce système ne permet d'élucider des enquêtes qu'à un pourcentage minime de l'ordre de 1%.

Après longue discussion, Monsieur le Maire procède au vote. Ce nouveau contrat est accepté par 10 voix pour, 2 contre (MM LAFONT et MAKHLOUF) -M. MAKHLOUF précisant qu'il vote contre le fait que ce point ne sera pas discuté en commission et non contre ce contrat-, et 3 abstentions (Mmes LECOMPTE, GERVIER et LABRUNIE). Mesdames LECOMPTE et GERVIER regrettent que la discussion ne puisse être menée calmement.

#### 4°) **Urbanisme** :

a) Dossiers vus en commission du 14/02

● **Déclarations préalables**

- M. MORIEN P. et Consorts, Rue du Vieux Bourg, pour une division parcellaire = avis favorable
- M. LOPES MESQUITA P., Rue des Roselières, pour une véranda = avis favorable
- M. TISSEYRE N., Vionnet des Places, pour modification de façade et isolation extérieure = avis favorable
- M. LANNI F., Impasse des Borrax, pour panneaux photovoltaïques = avis favorable
- SO GOOD TRAITEUR, Rue du Vieux Bourg, pour modification de façade = avis favorable
- M. DJENIDI F., Route Blanche, pour une extension, l'ajout d'un balcon et clôture = avis favorable
- M. SAKO A., Rue des Lys, pour une piscine = avis favorable

b) Dossiers acceptés depuis le 1<sup>er</sup> février

● **Permis de construire**

- M. CARLI Ch., Chemin des Borrax, pour une extension
- M. KANDIAH K., Impasse du Fontaillon, pour une maison individuelle
- M. MEIRINHO C., Rue de la Dôle, pour modification et carport
- AIN HABITAT, Route des Rosellets, pour modification de façades et clôture
- M. RODRIGUES FERREIRA L., Rue de la Dôle, pour une maison individuelle

● **Déclarations préalables**

- M. MORIEN P. et Consorts, Rue du Vieux Bourg, pour division parcellaire
- M. TISSEYRE N., Vionnet des Places, pour modification de façade et isolation extérieure
- M. LANNI F., Impasse des Borrax, pour panneaux photovoltaïques
- SO GOOD TRAITEUR, Rue du Vieux Bourg, pour modification de façade

● **Dossiers refusés**

- LOPES MESQUITA P., Rue des Roselières, pour une véranda
- SCCV LA CHAPELLE, Rue des Carpières, pour une demande de panneau publicitaire

c) **Déclaration(s) d'intention d'aliéner** : Néant

#### 5°) Travaux, Bâtiments et Voirie

- a) Compte-rendu de commission/Informations diverses : une réunion est prévue le 9 mars. Le diagnostic, des définitions des besoins, de la faisabilité et de l'enveloppe financière du bureau de l'AMO « ABAMO » va être envoyé aux membres de la commission pour la réunion du mercredi 9 mars.

#### 6°) Ecole – Cantine – Centre de Loisirs

- a) Compte-rendu de commission/conseil école/Informations diverses : un nouvel agent vient d'être embauché pour le centre de loisirs.

#### 7°) Commission CLAC - Informatique

- a) Informatique = compte-rendu / Informations diverses : la commission a commencé son travail sur le renouvellement de la classe mobile et des PC des instituteurs.  
Elle étudie le dossier sur la sauvegarde des données, précisant que le système actuel est trop peu efficace. Cécile LECOMPTE donne une explication sur le RGPD (règlement général sur la protection des données), imposé par la communauté européenne. Elle rappelle que la commune, par délibération du 6/11/2018, a désigné la société ACTESS en tant que délégué à la protection des données pour la commune, et a accepté la convention financière avec la CAPG. Elle informe qu'un recensement a déjà été fait des différents secteurs utilisant des données mais il reste encore à approfondir ce travail, clarifier les rôles de chacun et finaliser ce dossier pour qu'une mise en place puisse être programmée. Une information est planifiée le 26 avril prochain.  
Hervé LAFONT fait remarquer que le travail est encore conséquent et estime que ce qui a été fait est bien léger.
- b) CLAC = compte-rendu / informations diverses :  
La journée de la Femme ne remporte pas le succès escompté, mais toutes les conseillères y sont conviées. Les décorations de Pâques avancent bien.  
Le nettoyage de Printemps est maintenu au 9 avril.  
Le camion-cinéma est en préparation.  
La fête de la musique aura lieu le 21 juin. La réponse du club de judo et des chasseurs est attendue pour la tenue de la buvette.
- L'association « Ma Bulle Rose » association pour les patientes atteintes d'un cancer et les aidants du Pays de Gex, a fait une demande de salle afin de proposer des groupes de paroles pour libérer les émotions et partager son expérience et organiser des Ateliers Mieux-Être personnalisés. L'Espace de Vaise a été proposé.
- Le relais des assistantes maternelles va organiser des ateliers musique avec une intervenante, pour les assistantes de Segny, un vendredi matin par mois. Ces séances se dérouleront au centre de loisirs. Cette activité est demandée et financée par l'agglo.

#### 8°) Affaires sociales et CCAS

- a) Informations diverses : pas de remarques particulières.  
Monsieur Ernest PYTHOUD, segnerand de toujours, aura 100 ans le 4 avril 2022 : la mairie lui prépare une attention particulière.

#### 9°) Ecologie – Citoyenneté

- a) ECOLOGIE : compte-rendu de commission/Informations diverses : une réunion de la commission Ecologie sera programmée dès que la commission Finances aura décidé du budget alloué à cette commission.
- b) CITOYENNETE : rien à signaler

#### 10°) Communauté d'agglomération

- a) Compte-rendu du conseil communautaire du 24/02/2022 : le compte-rendu sera transmis aux conseillers.
- b) Compte-rendu des différentes commissions :
  - Finances
  - Cadre de vie du 08/02/2022
  - Déplacements du 09/02/2022
  - Aménagement du 10/02/2022
  - Environnement du 10/02/2022
  - Social du 24/02/2022

- ETIC du 22/02/2022
- SIEA
- ONF

11°) **Questions/informations diverses**

- Concernant la Résidence Séniors, le courrier de l'agglomération a enfin été reçu qui précise que la modification de l'OAP a bien été inscrite dans la procédure de modification n°4 du PLUiH.
- Marie GERVIER informe que la préparation du prochain Signal a commencé, et que des informations sur les inscriptions électorales, la journée de la femme, l'association Eclat ont été communiquées sur le compte Facebook de la mairie.
- Henri FERNANDEZ demande combien de « Signal » il est prévu : M. le Maire de répondre qu'il n'y en aura qu'un seul par an.
- Annick GROSROYAT informe qu'elle souhaite proposer à la directrice de l'école des démonstrations culinaires/ateliers qui seraient dispensées par Saveurs et Traditions, organisés par l'office du tourisme intercommunal.

**Le prochain conseil ordinaire aura lieu le Mardi 5 avril 2022 à 19h, salle des associations.**

Le Maire clôt les débats et remercie les conseillers. Il lève la séance à 20h50.